



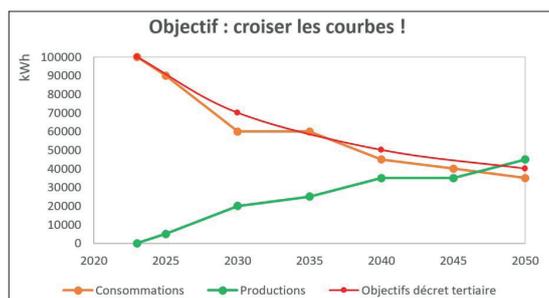
Programmez votre trajectoire énergétique !

Le contexte actuel est délicat pour les communes. En effet, l'augmentation du coût de l'énergie, les difficultés budgétaires créent une insécurité et amènent une réflexion sur l'utilisation des énergies et notre dépendance à celles-ci. La réglementation, par le décret Eco Energie Tertiaire notamment, obligent les communes à baisser les consommations et rendre plus efficaces leurs bâtiments et systèmes. Dans le même esprit, une prise de conscience collective a été amorcée quant aux énergies renouvelables dans un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050.

C'est donc dans ce contexte que l'Asder vous propose de participer au dispositif Plan Energie, dont la vocation est de planifier votre trajectoire énergétique pour l'avenir au travers d'actions que vous programmerez sur votre patrimoine.

Objectifs

Ce programme consiste à accompagner votre commune vers une transition énergétique ambitieuse et planifiée à long terme. Se projeter à 2050 n'étant simple pour personne, l'Asder souhaite vous proposer un accompagnement spécifique en participant à ce dispositif expérimental. Nous construirons avec vous, grâce à un tableau de bord, un scénario énergétique qui servira de fil conducteur pour structurer les actions à mettre en place sur votre patrimoine sur le court, moyen et long terme.



Les objectifs de Plan Energie :

- Visualiser l'objectif de neutralité énergétique en construisant une trajectoire adaptée à votre commune.
- Construire un schéma directeur du patrimoine communal réduisant les consommations d'énergie et augmentant la part de la production renouvelable, l'objectif étant d'arriver à un bilan équilibré (consommation=production).
- Programmer dans la durée des actions sur le patrimoine : maîtrise de l'énergie, rénovation de bâtiment ; installation d'énergies renouvelables.
- Etre accompagné pour lancer la dynamique afin d'enchaîner les actions planifiées.

Déroulé

La mise en place du dispositif Plan Energie se déroulera en plusieurs étapes :

- 1 Nous organiserons une première réunion de présentation du dispositif (méthodologie et outil de planification) et nous échangerons sur les attentes spécifiques de la commune.
- 2 Nous configurerons dans l'outil le profil énergétique de la commune à partir des données que nous récupérerons (CEP du SDES, services, fournisseurs d'énergie) et nous déterminerons une année de référence.
- 3 Un atelier sera proposé à la suite de ce bilan pour définir avec vous les actions à mettre en place et construire un plan stratégique pour atteindre la neutralité énergétique. Cette stratégie se construira en considérant les trois leviers : sobriété et efficacité énergétique, puis production d'énergie renouvelable.

L'Asder sera en appui de la commune à toutes les étapes de ce programme pour vous aiguiller vers les acteurs à solliciter afin de faire avancer vos projets dans les meilleures conditions (SDES, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre).

Comment en bénéficier ?

Ce dispositif « Plan Energie » est financé par le Département de la Savoie et animé par l'Asder. Il vous suffit de vous porter volontaire et nous engagerons ensemble la démarche.

Pour cela, contactez directement Maxime PEREIRA :
maxime.pereira@asder.asso.fr - 04 85 58 00 61

Financé par :



En collaboration avec :



Service local de l'énergie
Agir pour le territoire

Maison des énergies
73000 Chambéry

04 79 85 88 50
info@asder.asso.fr

www.asder.asso.fr